

SAS COLWES IMMO

- Titulaire de la carte professionnelle délivrée par la préfecture de NIORT n°CPI79012021000000005 le 28/09/2021
- « Gestion d'immeubles hors syndic de copropriété et administrateur de biens » : Garantie financière n°202112057180 par CMO pour un montant de 30 000€ titulaire du compte spécial n°21134705 (article 55 du décret du 20 juillet 1972)
- « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » : Absence de garantie bancaire transaction pour non-détention de fonds
- Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès du Groupe Allianz sous le numéro de police : ORIAS N° 62048355

HONORAIRES TRANSACTION

VENTE

Les honoraires sont affichés TVA incluse (taux en vigueur 20%)

Montant de la Transaction	Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrains à bâtir	
1€ à 50 000€	10%	10%	10%	Minimum honoraires 3000€
50 001€ - 200 000€	5,5%	5,5%	5,5%	Minimum honoraires 5000€
Au-delà de 200 001€	4,5%	4,5%	4,5%	Minimum honoraires 10 000€

LOCATION

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi ALUR du 24 mars 2014 : le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (art.5 loi n°89-462 du 6 /07/1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant sur la modification de la loi n°86-1290 du 23/12/1986 et du décret n°2014-890 du 1/08/2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables sur locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier)

A la charge du locataire :

Visite, constitution du dossier, rédaction bail, réalisation des états des lieux entrée et sortie	6 % du montant du loyer net annuel (dont 2 €/m ² état des lieux inclus)
---	---

A la charge du bailleur :

Visite, constitution du dossier, rédaction bail, réalisation des états des lieux entrée et sortie	6 % du montant du loyer net annuel (dont 2 €/m ² état des lieux inclus)
---	---

Exemple : Loyer mensuel de 500€ pour un bien de 100m² => soit loyer annuel de 6 000€ x 6% = 360€ honoraires agence (Dont 200€ (2€ x 100m²) pour l'état des lieux, et 160€ pour visite, dossier, bail.)

GESTION LOCATIVE

A la charge du Bailleur : Honoraires mensuels 5,5% (HT) + TVA sur loyer net perçu